

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 16  
Votants : 18

SERVICE ÉMETTEUR : SECRETARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2024

\*\*\*\*\*

**OBJET** : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER (BÂTI  
ET TERRAIN) CADASTRE PARCELLES AD 379 ET AD  
380 – 56 RUE DU CHÂTEAU/77400 DAMPMART

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 24 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 17 janvier 2024

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Jacques POTTIER, Adjoint	Laurence HALLAIS
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Francis BRIAND
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Guy DARRAS
	Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Michel PIRIS, Adjoint	Lydie ZMUDA
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Kevin FAVRET
<b>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</b>	David GENTIEN pouvoir Aude ZAFOUR	
	Nadège PARFAIT pouvoir Lydie ZMUDA	
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	Yvonne PASQUIER	
	Guy ACHARD DE LA VENTE	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Jacques POTTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER (BÂTI ET TERRAIN) CADASTRE PARCELLES AD 379 ET AD 380 – 56 RUE DU CHÂTEAU-77400 DAMPMART

Monsieur Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal le projet d'acquisition d'un bien immobilier (bâti et terrain) cadastré parcelles AD 379 ET AD 380 – 56 Rue du Château – 77400 DAMPMART d'une superficie de 2 654 m<sup>2</sup>.

**VU** l'avis de la Direction Nationale des Interventions Domaniales du 24 novembre 2023,

**APRÈS** en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de se porter acquéreur du bien immobilier (bâti et terrain) cadastré parcelles AD 379 et AD 380 – 56 Rue du Château – 77400 DAMPMART d'une superficie de 2 654 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (425 000,00 EUR).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les actes de vente et toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les frais d'acte de la cession seront à la charge de l'acquéreur.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 25 janvier 2024 de la publication  
le 25 janvier 2024 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

